

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 JUIN 2025

Le seize juin deux mil vingt-cinq à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de LORMAISON, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Philippe FRÉMONT, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs Didier JEANTET, Jean-Pierre LAGNY, Olivier DUPUIS, Bruno FRÉNOT, Dominique MAGNIER, Fabrice DECROIX, Mesdames Julie MÉGRET, Caroline LIOUT, Martine DRUOT, Monsieur Florent LOCHOUARN

ABSENTS EXCUSES :

Madame Véronique CULIERIER donne pouvoir à Madame Julie MEGRET

Madame Patricia MARCHAL donne pouvoir à Madame Martine DRUOT

Monsieur Alexandre SELVA donne pouvoir à Monsieur Brunon FRENOT

Monsieur Jean-Pierre LEROY

Secrétaire de séance : Monsieur Didier JEANTET

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité, sans restriction, le procès-verbal de la réunion du **CONSEIL MUNICIPAL** du 18 mars 2025.

Pour : 14 Contre : 0 Abs : 0

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE STOCKAGE ET D'ACTIVITE DEDIEE A LA PRODUCTION DE STRUCTURE DE BOIS SUR LE TERRITOIRE DE LORMAISON PAR LA SOCIETE « GROUPE KLC »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la construction d'un bâtiment de stockage et d'activité dédiée à la production de structure de bois sur le territoire de Lormaison, à la Zone industrielle de la Reine Blanche par la Société « GROUPE KLC ».

Pour : 8 Contre : 6 Abs : 0

AUTORISATION DE PORT DE CAMERAS PIETONS PAR LES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE SUR LA COMMUNE DE LORMAISON

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, le port de caméras piétons par les agents de la police municipale sur la commune de LORMAISON.

Pour : 12 Contre : 2 Abs : 0

DEMANDE DE SUBVENTION POUR REPRISE DE CONCESSIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, après en avoir délibéré, de **DEMANDER** au niveau de l'Etat au titre de la DETR une aide financière pour la reprise de concession au niveau du cimetière dont le prix HT est de 28.800,01 €

- | | | | |
|---|---------------------------------------|---|-------------|
| • | DETR (45%) sur un montant 28.800,01 € | : | 12.960,00 € |
| • | Commune (55 %) | | 15.840,00 € |

Pour : 14 Contre : 0 Abs : 0

REDEVANCE POUR LES « FOOD TRUCK » INSTALLEES SUR LE PARKING DU CHÂTEAU D'EAU AVEC UTILISATION DU TABLEAU ELECTRIQUE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE** que les « FOOD TRUCK » qui s'installent au parking du château d'eau ne peuvent pas utiliser de groupe électrogène et doivent se brancher obligatoirement pour avoir de l'énergie électrique au tableau électrique communal qui y est installé et doivent verser une redevance de **15 €/jour** de présence, et ce payable d'avance pour une durée de 3 mois, le tout à compter du 1^{er} octobre 2025

Pour : 12 Contre : 0 Abs : 2

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION RCL FOOTBALL CLUB

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE, d'ATTRIBUER, au titre de l'année 2025, à l'association RCL FOOTBALL CLUB, la subvention suivante :

3500 €

Pour : 14 Contre : 0 Abs :

La séance est levée à 20 heures 45 minutes.

Fait à Lormaison, le 17 juin 2025

